



**« ATTRACTIVITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR BOURGUIGNON
ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE
ETUDIANTE »**

AVIS

présenté par

Bruno LOMBARD

COMMISSION N° 5

Education, formation, recherche et insertion professionnelle

SEANCE PLENIERE DU 10 DECEMBRE 2008

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE | 4 |
| 1.1. ENJEUX ET CONTEXTE..... | 4 |
| 1.2. PROPOSITIONS..... | 5 |
| 1.2.1. Renforcer la spécialisation des sites territoriaux..... | 5 |
| 1.2.2. Développer le « Campus innovant » de Dijon-Montmuzard..... | 5 |
| 1.2.3. Accélérer la mise en place du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté (PRES/BFCU)..... | 5 |
| 1.2.4. Inciter des échanges internationaux | 5 |
| 2. LA QUALITE DE LA VIE ETUDIANTE : FACTEURS D'ATTRACTIVITE | 7 |
| 2.1. L'ACCUEIL ETUDIANT : HEBERGEMENT ET RESTAURATION | 7 |
| 2.1.1. Enjeux et contexte | 7 |
| 2.1.2. Propositions | 8 |
| 2.1.2.1. Renforcer le rôle du CROUS..... | 8 |
| 2.1.2.2. Etablir des chartes locales de l'habitat | 8 |
| 2.1.2.3. Valoriser les offres de logement possibles sur le territoire bourguignon..... | 8 |
| 2.1.2.4. Adapter les offres de restauration..... | 9 |
| 2.2. SANTE ET ACCUEIL SOCIAL | 9 |
| 2.2.1. Enjeux et contexte | 9 |
| 2.2.2. Propositions | 10 |
| 2.2.2.1. Renforcer le service de médecine préventive de l'Université de Bourgogne | 10 |
| 2.2.2.2. Développer des centres d'écoute et de dialogue..... | 10 |
| 2.2.2.3. Informer les étudiants sur les médecins conventionnés..... | 11 |
| 2.2.2.4. Renforcer l'accueil social à l'université : création de deux postes d'assistant social | 11 |
| 2.3. TRANSPORT | 11 |
| 2.3.1. Contexte et enjeux..... | 11 |
| 2.3.2. Propositions | 11 |
| 2.3.2.1. Les liaisons ville / campus..... | 11 |
| 2.3.2.2. Les liaisons TER | 11 |
| 2.4. QUALITE ET INTERET DE LA VIE ETUDIANTE | 12 |
| 2.4.1. Enjeux et contexte | 12 |
| 2.4.2. Propositions | 12 |
| 2.4.2.1. La vie sur le campus..... | 12 |
| 2.4.2.2. L'accueil et le suivi des étudiants..... | 13 |
| 2.4.2.3. L'information..... | 13 |
| 2.4.2.4. Les ressources de l'étudiant | 14 |
| 3. LES RELATIONS ETUDIANT/ENTREPRISE | 15 |
| 3.1. ENJEUX ET CONTEXTE..... | 15 |
| 3.2. PROPOSITIONS..... | 15 |
| 3.2.1. L'établissement d'une charte du travail étudiant..... | 15 |
| 3.2.2. Harmoniser les différentes « bourses aux jobs d'été »..... | 16 |
| 3.2.3. Les journées de l'information | 16 |
| 3.2.4. Faciliter et développer les stages en entreprise | 16 |

INTRODUCTION

La Région Bourgogne initie des aides en faveur des jeunes et plus particulièrement des étudiants. En 2008, la Région a affiché un nouveau programme intitulé « Qualité de la vie étudiante » avec un double objectif en matière d'enseignement supérieur : d'une part, favoriser le maintien et la venue d'étudiants en rendant l'enseignement supérieur bourguignon attractif et d'autre part, aider à l'insertion professionnelle tout en favorisant l'égalité des chances.

Ainsi, quatre dispositifs d'aides ont été votés par la Région pour le budget 2008 en faveur de la qualité de la vie étudiante : bourses d'aide au stage, abondement des Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), abondement de l'Allocation Unique d'Aide d'Urgence du CROUS, création d'un portail Internet unique d'information.

Ce programme vient renforcer les soutiens déjà mis en place par le Conseil régional : le « Coup d pouce logement », l'abonnement Bourgogne Campus et la Bourse de mobilité internationale.

Cette saisine a pour objet de proposer au Conseil régional et aux acteurs de la vie étudiante des pistes d'action en vue de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon et d'améliorer la qualité de vie étudiante, au regard des dispositifs existants ou à créer afin que les étudiants fassent le choix de la Bourgogne.

La jeunesse fait partie des centres d'intérêt récurrents du Conseil économique et social régional (CESR), preuve en sont ses trois avis¹ en 2005, 2006 et 2007 et les Assises de la Jeunesse organisées en octobre 2007 et avril 2008. Les étudiants représentent un véritable enjeu pour les régions qui les accueillent. Ils apportent une dynamique aux villes qui possèdent des sites d'enseignement supérieur et favorisent leur développement. Mieux accueillir les étudiants, leur offrir de bonnes conditions de vie et des débouchés en termes d'emplois, c'est assurer l'avenir d'une région.

Le défi qui se pose à notre système d'enseignement supérieur est celui de son ouverture sociale que la France n'a pas véritablement engagée, même si depuis une trentaine d'années elle a assuré sa massification.

Ce phénomène a entraîné une diversification des publics au sein des universités françaises. Il appartient à notre pays d'inventer un enseignement qui s'adresse à tous. Le rôle de l'enseignement supérieur n'est plus seulement de former des élites, mais aussi la majorité des jeunes, afin qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences leur permettant une insertion sociale et professionnelle, tout en reconnaissant la diversité de leur origine sociale, de leur culture et de leur parcours scolaire. Les moyens mis en place pour accueillir financièrement et socialement ce nouveau public ont été insuffisants.

La commission souhaite ici préciser que son travail s'est attaché essentiellement à l'étude de l'attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne sans se préoccuper spécifiquement ni de l'enseignement supérieur dans les lycées (Brevets de technicien supérieur (BTS), Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)...) ni des écoles d'ingénieurs, écoles spécialisées (Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), Institut régional supérieur du travail éducatif et social (IRTESS)...) qui ne soulèvent pas les mêmes problèmes en matière de logement, de restauration et d'attractivité.

¹ Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne (23 mars 2005), La situation des jeunes en échec scolaire et professionnel (10 février 2006), L'aide aux choix professionnels (25 septembre 2007).

1. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

1.1. ENJEUX ET CONTEXTE

Le CESR s'est déjà penché à plusieurs reprises sur ce sujet. Notamment dans son avis de 2005 : « Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne ». Face à la diversité des formations réparties dans plusieurs villes, il émettait le vœu d'une spécialisation de ces sites afin d'en renforcer l'image et l'impact.

L'avis du CESR de 2003 « La recherche publique en Bourgogne »² préconisait, lui, d'attirer les chercheurs par différents moyens :

- la création d'une résidence pour l'accueil des chercheurs et leur famille (avec appartements et services) qui devrait simplifier la mobilité des chercheurs,
- la venue de chercheurs étrangers nécessite une aide pour les démarches administratives et sociales, souvent dispensée par l'équipe d'accueil. La mise en place d'un lieu de regroupement des informations, type guichet unique, devrait améliorer cet accueil,
- l'accueil des jeunes équipes, les allocations postdoctorales sont à renforcer pour favoriser les échanges nationaux et internationaux,
- une concertation étroite avec les organismes nationaux et les ministères de tutelles concernant les créations de postes doit être mise en place.

La dynamique « Grand Campus » poursuivie par l'Université de Bourgogne favorise une stratégie fédérative d'innovation et d'intégration à l'activité économique autour de projets importants. Elle s'appuie sur des pôles forts à visibilité nationale et internationale : GIS AGRALE, Grand Établissement regroupant l'ENSBANA et l'ENESAD, Polytechnicum de formation d'ingénieurs.

Elle a déterminé l'attribution par le ministère à l'UB du label de « Campus innovant » qui doit participer à l'attractivité de notre Région auprès des jeunes.

L'enjeu de la mise en place d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur³ (PRES) Bourgogne/Franche-Comté est de consolider l'adossement de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert de technologie dans un grand ensemble capable de rivaliser avec l'Île-de-France et Rhône-Alpes d'une part, l'Alsace-Lorraine et la Région Centre d'autre part.

Le PRES entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté représente un potentiel significatif dans l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur : 55 000 étudiants, 3 500 enseignants chercheurs et enseignants, 60 unités mixtes de recherche, 2 000 doctorants, 2 500 personnels IATOS.

Cependant, le CESR tient à attirer l'attention sur la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse) qui risque d'instaurer un système universitaire à deux vitesses avec « pôles d'excellence » et « collèges universitaires » remettant en cause l'offre de proximité actuelle du tissu universitaire et donc de la démocratisation.

² *La recherche publique en Bourgogne*, Jean-Pierre GRENOUILLET, Bernard LAURIN et Claire MOUSSET-DECLAS, 3 mars 2003.

³ La constitution de PRES est un des nouveaux instruments de coopération proposés par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

La commission souhaite ne pas voir disparaître des pôles de recherche et les filières qui s’y rattachent au détriment de l’offre de formation bourguignonne.

L’internationalisation des établissements supérieurs bourguignons est nécessaire afin d’en soutenir l’image et de favoriser des transferts de savoirs et de méthodologies. Cette ouverture permet la dynamisation des échanges entre étudiants, des chercheurs et des entreprises. Elle aura à terme un effet positif sur le tissu économique du territoire.

La véritable maîtrise d’une langue, passant par sa pratique comme outil et non plus comme objet d’études, des enseignements dans les principales langues internationales, doit ouvrir à nos étudiants les portes des marchés mondiaux.

1.2. PROPOSITIONS

1.2.1. Renforcer la spécialisation des sites territoriaux

Le CESR propose que les sites se spécialisent de manière complémentaire et lisible en ce qui concerne la formation et la recherche.

1.2.2. Développer le « Campus innovant » de Dijon-Montmuzard

Le CESR propose de soutenir la dynamique « Grand Campus » qui associe de plus en plus étroitement l’ensemble des acteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche.

1.2.3. Accélérer la mise en place du Pôle de recherche et d’enseignement supérieur entre l’Université de Bourgogne et l’Université de Franche-Comté (PRES/BFCU)

- **Renforcer l’attractivité de l’enseignement supérieur par la mise en PRES**

Il apparaît au CESR que la construction du pôle de recherche et d’enseignement supérieur Bourgogne/Franche-Comté Universités (PRES/BFCU) est nécessaire à l’attractivité des deux régions non seulement pour leurs propres bacheliers mais aussi pour les étudiants des autres régions et plus encore à l’international.

- **La liaison des campus de Dijon et de Besançon**

Il est souhaitable que le PRES/BFCU soit animé rapidement par une navette autoroutière rapide entre les campus de Dijon et de Besançon pour les déplacements quotidiens des étudiants et des enseignants-chercheurs.

1.2.4. Inciter des échanges internationaux

- **Développer les accords avec les universités étrangères**

Le CESR propose que les accords avec des universités étrangères soient étendus afin d’encourager les enseignements dans les langues européennes et favoriser la transmission de savoirs bourguignons en langue française.

- **Améliorer l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers**

Le CESR souhaite que soit mis en place un véritable service de soutien et de suivi dans toutes les démarches administratives, de logement ou de santé des étudiants et chercheurs venus d'autres pays, que ce soit dans le cadre d'échanges formalisés ou de démarches individuelles.

Le CESR préconise que le projet de « Maison des enseignants-chercheurs » soit encouragé afin qu'une proposition de logement puisse être trouvée pour les chercheurs et les enseignants étrangers.

- **Favoriser les échanges économiques**

Il faut inciter la transmission des savoirs, connaissances et technologies développés ou à développer en Bourgogne.

2. LA QUALITE DE LA VIE ETUDIANTE : FACTEURS D'ATTRACTIVITE

2.1. L'ACCUEIL ETUDIANT : HEBERGEMENT ET RESTAURATION

2.1.1. Enjeux et contexte

Le logement constitue la première préoccupation de l'étudiant. Pour le moment, seuls 4 000 logements CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) sont disponibles pour environ 11 000 demandes.

Même si comparativement à d'autres régions françaises, la situation n'est pas défavorable en Bourgogne, le CROUS ne répond plus totalement à la demande de logement social, que ce soit en termes quantitatifs ou qualitatifs. En effet, une véritable transformation sociale a lieu qui pousse à une évolution en profondeur.

Les demandes des étudiants sur le type d'habitat ont évolué. **57 % des étudiants ayant déjà fréquenté une résidence universitaire trouvent les équipements et les services collectifs insatisfaisants. 75 % des étudiants y apprécient cependant l'ambiance générale.** Ils souhaitent retrouver, à travers une sorte de collocation, une atmosphère conviviale qui permet de passer le cap des premières difficultés liées à l'éloignement familial. Ils veulent une vie plus sociale dans des appartements adaptés où chacun a sa chambre mais tous peuvent se retrouver dans les lieux de vie commune (cuisine, salon...).

Le développement des formations par alternance induit la nécessité d'une prise en compte des besoins en logement de courte durée : 40 % des étudiants bourguignons sont impliqués dans ce type de formations. Ces étudiants contraints à avoir deux lieux d'hébergement veulent pouvoir se loger facilement et à un coût raisonnable.

Conséquence de la transformation des pratiques alimentaires des étudiants, les restaurants universitaires sont délaissés au profit d'enseignes diverses de restauration qui ne répondent pas le plus souvent à des exigences de prix et d'équilibre alimentaire.

48 % des étudiants⁴ déclarent prendre leurs repas chez eux, chez leurs parents, chez des autres membres de leur famille ou chez des amis (67 % au niveau national). 23 % au restaurant universitaire, à la cafétéria du CROUS ou dans un autre point de vente du CROUS pour se restaurer (9 % au niveau national) et 22 % disent manger au café, dans un fast-food ou dans un restaurant traditionnel.

Les conseillers notent les progrès réalisés par le CROUS en matière de restauration sur les campus universitaires.

⁴ Enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon 2007-2008 de l'observatoire de l'étudiant déjà citée.

2.1.2. Propositions

LE LOGEMENT

2.1.2.1. Renforcer le rôle du CROUS

- **Consolider les aides financières du Conseil régional de Bourgogne en direction du CROUS afin de :**

- créer un service de contrôle et de gestion des différentes offres de logement,
- développer des habitats classiques regroupant 3 ou 4 chambres autour des parties communes.

La commission dénonce le désengagement de l'Etat dans ce domaine et souhaite réaffirmer l'importance de son rôle. Les collectivités locales ne doivent pas être seules à assumer ces responsabilités.

- **Diversifier et faire connaître les offres du CROUS pour les étudiants en alternance**

Offrir sur tous les sites universitaires pour les étudiants inscrits dans des formations par alternance des logements de type hôtelier. Certaines villes de Bourgogne envisagent de mettre en place cette forme de logement proposant des chambres sur des périodes de courte durée. Ces expériences sont à conforter et à multiplier.

D'ores et déjà, à Dijon, les locataires sont autorisés à quitter leur chambre avec un préavis de 15 jours seulement et peuvent bénéficier d'une chambre pendant une courte période. Cette possibilité doit être portée à la connaissance de tous les étudiants et étendue à tout le territoire bourguignon.

2.1.2.2. Etablir des chartes locales de l'habitat

Le Conseil régional de Bourgogne doit se charger de l'élaboration d'un modèle de charte qu'il propose ensuite au débat entre les villes, les bailleurs, le CROUS, les associations étudiantes et les syndicats étudiants.

Ces chartes doivent garantir au minimum la qualité de l'information sur le logement proposé, les loyers et les charges, les dispositifs de cautionnement, le respect des règles de vie et de voisinage.

Le CROUS doit avoir la possibilité de signer localement une charte de confiance⁵ permettant de labelliser les offres et de sécuriser les bailleurs.

- **Charte entre le CROUS et les bailleurs sociaux**
- **Charte entre les villes et les bailleurs privés**

2.1.2.3. Valoriser les offres de logement possibles sur le territoire bourguignon

- **L'habitat intergénérationnel**

Inciter les associations de seniors et les associations étudiantes à se rencontrer pour mettre en place des habitats intergénérationnels en utilisant et/ou en adaptant la charte « un toit, deux générations »⁶.

⁵ Recommandation issue du rapport de la mission confiée par le Premier ministre à Jean-Paul ANCIAUX en 2004 sur le logement étudiant et les aides personnalisées.

⁶ « Un toit : deux générations » est une opération pilote de partage de domicile entre étudiants et personnes âgées lancée en septembre 2004 par le secrétariat d'Etat aux personnes âgées en partenariat avec l'IEP Paris et la Fondation nationale de gérontologie (FNG).

- **Charte avec les organismes de logement rural**

Certains gîtes ruraux situés en périphérie des villes à vocation universitaire comme Nevers ou Auxerre pourraient s'ouvrir à la population estudiantine durant les périodes touristiques creuses qui correspondent à l'année universitaire.

Une charte pourrait être signée entre le CROUS et ces organismes ruraux.

LA RESTAURATION

2.1.2.4. Adapter les offres de restauration

- **Développer la restauration sur les sites territorialisés**

Des organismes de formation post baccalauréat existent dans ces villes : classes de BTS et préparatoires aux grandes écoles dans les lycées, IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres), IFSI ou autres écoles (kinésithérapeutes, ingénieurs ou commerce...). Ils disposent parfois de structures de restauration qui pourraient être rentabilisées par la fréquentation d'étudiants. Les équipements sportifs, les services médicaux ou sociaux peuvent aussi être concernés par cette réflexion ».

L'avis de 2005 sur les sites territoriaux contient déjà cette proposition mais elle n'a pas été mise en place ; les conseillers souhaitent qu'elle le soit rapidement.

- **Communiquer sur les possibilités de restauration offertes par le CROUS**

Rares sont les étudiants qui connaissent la possibilité de petit déjeuner dans les restaurants du CROUS.

- **Mettre en place des chèques restaurant étudiants**

La création de chèques restaurants étudiants répondrait de manière vivante aux besoins évolutifs des étudiants.

Ils pourraient être utilisés aussi bien dans les restaurants universitaires que dans d'autres lieux de restauration. Il faut veiller à ce que ces chèques restaurant n'aillent pas à l'encontre de la fréquentation des restaurants universitaires qui proposent une qualité nutritionnelle indispensable à un bon équilibre alimentaire.

- **Travailler sur la nutrition en collaboration avec l'ENSBANA (Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation), l'INRA (Institut national de recherches agronomiques) et le centre européen du goût**

En Lorraine⁷, la médecine préventive organise des actions de sensibilisation sur les questions de nutrition en partenariat avec le Crous, les mutuelles et les associations étudiantes. Une telle expérience pourrait être menée à l'Université de Bourgogne en associant également le centre européen du goût ainsi que l'ENSBANA.

2.2. SANTE ET ACCUEIL SOCIAL

2.2.1. Enjeux et contexte

Un décret d'application de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique⁸ est en préparation. Il supprimerait la visite médicale obligatoire pour les étudiants en première année de faculté. Les conseillers croient au caractère essentiel de la médecine préventive et s'opposent à la

⁷ Les jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Lorraine, 25/09/2007.

⁸ Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique qui modifie l'article L831-1 du Code de l'éducation.

suppression de cette visite, qui concerne chaque année environ 8 000 étudiants de l'Université de Bourgogne. Cependant, l'inscription par internet fait qu'un nombre croissant d'étudiants évitent la visite médicale.

Il semble que les étudiants connaissent mal les services proposés par la médecine préventive.

71 % des étudiants⁹ ont déjà eu recours à la médecine préventive pour la visite médicale, 17 % pour une ou plusieurs consultation(s). 19 % n'ont jamais eu recours à la médecine préventive et plus de 7 % ne la connaissent pas.

En Bourgogne, nous avons pu constater que les étudiants se sentaient parfois seuls pour organiser leur vie étudiante. Ils sont nombreux à se plaindre de l'isolement, du manque de relations entre les étudiants des différentes filières.

55 % des étudiants sont parfois fatigués, 42 % angoissés, 51 % stressés et 46 % déprimés. 19 % des étudiants prennent des stimulants en période d'examens.

L'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Observatoire de l'étudiant (ODE) montrent que le taux de suicide chez les étudiants bourguignons est supérieur à la moyenne nationale.

Il n'existe pas de suivi psychologique journalier et les deux seules assistantes sociales en sont réduites à gérer les problèmes financiers d'urgence.

2.2.2. Propositions

2.2.2.1. Renforcer le service de médecine préventive de l'Université de Bourgogne

Afin d'éviter que les étudiants qui s'inscrivent par internet passent au travers de la visite médicale, il faut appliquer la mesure qui rend le tampon de la médecine préventive sur la carte étudiante obligatoire pour s'inscrire aux examens de fin de deuxième année.

Une information plus conséquente sur la médecine préventive permettrait une meilleure efficacité de ses services.

La première visite obligatoire de la médecine préventive doit ouvrir sur l'établissement de statistiques sur l'évolution de la santé des étudiants. Cette première visite, qui permet de détecter les étudiants en difficulté, pourrait avoir lieu plus tard dans le courant de l'année universitaire. Les étudiants ont alors une meilleure connaissance des réalités de la vie universitaire et ont eu le temps de s'y confronter.

Le questionnaire de la première visite de la médecine préventive doit être complété par un volet sur le ressenti des étudiants par rapport à leur entrée à l'université. Cette disposition serait l'occasion de détecter les étudiants en situation de souffrance.

Il faut que la médecine préventive travaille davantage en lien avec les assistantes sociales.

Un poste de médecin supplémentaire doit être créé.

2.2.2.2. Développer des centres d'écoute et de dialogue

Le CESR souhaite que soit mis à la disposition des étudiants un point d'écoute sur le campus. Ce point serait avant tout un lieu d'écoute et d'échanges avec la possibilité d'engager, si l'étudiant en fait la

⁹ Enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon 2007-2008 de l'observatoire de l'étudiant déjà citée.

demande, une prise en charge plus spécialisée en orientant vers le professionnel adéquat. Il faut pour cela créer un ou plusieurs postes de psychologue.

2.2.2.3. Informer les étudiants sur les médecins conventionnés

Il convient de revoir le contenu des conventions afin de trouver des médecins qui acceptent d'être conventionnés. Leurs coordonnées devront être accessibles sur le portail unique et inscrites dans les documents remis lors de l'arrivée sur le lieu de formation.

2.2.2.4. Renforcer l'accueil social à l'université : création de deux postes d'assistant social

Deux postes supplémentaires d'assistant social doivent être créés afin d'améliorer l'accueil et développer une écoute et un accompagnement des étudiants en difficulté.

2.3. TRANSPORT

2.3.1. Contexte et enjeux

Il est à noter que DIVIA a mis en place un tarif étudiant.

2.3.2. Propositions

Au-delà des difficultés connues par rapport à l'offre des transports en Bourgogne, le CESR propose :

2.3.2.1. Les liaisons ville / campus

La création de l'équivalent de la « carte oxygène »¹⁰ proposée par la ville de Dijon doit être développée dans les autres villes du territoire. La mise en place de liaisons entre les sites universitaires et les centres villes de toutes les communes hébergeant des formations supérieures est nécessaire.

Une offre de location de vélos à l'année sur l'ensemble des sites universitaires pourrait être mise en place.

2.3.2.2. Les liaisons TER

Afin d'encourager la venue d'étudiants, il faut financer leurs trajets en Bourgogne.

Le cadencement de la liaison Auxerre/Dijon devra être évalué rapidement afin d'estimer son adéquation aux besoins des étudiants.

La cadence des liaisons Dijon/Nevers doit être développée en début et fin de semaine en fonction des horaires étudiants.

Il faut envisager rapidement la création d'une carte transport bourguignonne unique ter /transports urbains.

¹⁰ Cette carte d'abonnement réservée aux étudiants de moins de 26 ans, validée par un coupon mensuel, permet de voyager à tout moment du premier au dernier jour du mois. Son prix mensuel est de 23,25 euros.

2.4. QUALITE ET INTERET DE LA VIE ETUDIANTE

2.4.1. Enjeux et contexte

L'offre culturelle est un atout indéniable d'attractivité pour l'enseignement supérieur régional. La Bourgogne doit valoriser ses avantages. C'est l'une des seules régions à disposer d'un service culturel universitaire : l'Athéneum, qui au cœur du campus est un espace de création, de diffusion, d'expérimentation et de sensibilisation à l'art et à la culture.¹¹ L'Experimentarium de Dijon¹², programme de rencontres entre des jeunes chercheurs et le grand public, propose un échange particulier avec les chercheurs. Autour d'expériences ou d'objets de leur quotidien, des chercheurs de disciplines diverses dialoguent avec des petits groupes de visiteurs.

Les ressources étudiantes font également partie des enjeux de l'attractivité du territoire. Une part importante des étudiants salariés ne valide pas leur année universitaire. Environ 20 % ont un travail qui pénalise fortement leurs études¹³.

Le CESR déplore l'augmentation des coûts d'inscription constatée.

Le Gouvernement a présenté un plan pluriannuel de réussite en Licence pour diviser par deux le taux d'échec en première année à l'université. Le contenu de la Licence est également rénové avec l'instauration d'une première année fondamentale davantage pluridisciplinaire et recentrée sur les fondamentaux.

2.4.2. Propositions

2.4.2.1. La vie sur le campus

- **Le pass culture**

Il faut créer un pass culture bourguignon, sur le modèle de la carte culture, qui doit être généralisé dans les villes bourguignonnes, par des accords entre le Conseil régional et les municipalités concernées, et à tous les étudiants résidant en Bourgogne et pas seulement ceux inscrits à l'Université de Bourgogne.

Ce pass pourrait évoluer vers la création d'une carte étudiant universelle combinant culture, transports, restauration, bibliothèque et réduction diverses à l'instar de la carte campus mise en place par le Conseil régional de Bourgogne¹⁴.

¹¹ <http://atheneum.u-bourgogne.fr/>

¹² <http://www.u-bourgogne.fr/experimentarium/>

¹³ On a pu observer que s'ils passent un examen du 1^{er} ou 2^{ème} cycle, toutes choses égales par ailleurs, ils ont 40 % de chances de moins que les inactifs d'avoir une réussite totale, c'est-à-dire une promotion dans l'année supérieure sans rattrapage à opérer. Parmi ces 20 % d'étudiants les plus pénalisés, on relève une surreprésentation d'étudiants d'origine populaire qui ont perdu leur bourse ou d'étudiants des classes « moyennes-modestes » à qui elle a été refusée (Observatoire national de la vie étudiante, *20 questions sur la vie étudiante*, La Documentation française, Paris, 2007).

¹⁴ La Carte Campus est un service des associations étudiantes membres de Génération Campus. Valable une année universitaire, cette carte permet aux étudiants bourguignons de bénéficier de nombreuses réductions (auprès des structures partenaires). Ce service est disponible pour tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Bourgogne pour une année universitaire (cf. www.cartecampus.net).

- **La dynamique associative avec l'abondement des Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

Il s'agit ici de soutenir les actions et projets des associations étudiantes. Les fonds utilisés feront l'objet d'une évaluation. Cependant il serait bon de donner plus de précision sur les critères d'attribution des fonds à telle ou telle action.

- **Susciter des échanges villes/campus**

La création de maisons de l'étudiant au centre des villes ouvertes aux lycéens dynamisera la vie des cités d'accueil et montrera aux lycéens la richesse de la vie étudiante locale, les incitant ainsi à rechercher leur formation en Bourgogne. Un emploi tremplin doit être créé afin de gérer cet espace.

- **L'accès à l'informatique et à internet**

Il faut que tous les étudiants puissent se connecter au réseau internet depuis leurs chambres universitaires.

Le Gouvernement a mis en place en 2004 l'opération « micro-portable étudiant »¹⁵. Il faut qu'elle soit davantage valorisée.

2.4.2.2. L'accueil et le suivi des étudiants

- **La lutte contre l'échec des étudiants**

Avec le Plan pluriannuel de réussite en Licence, le Gouvernement investit au service d'un problème majeur provoqué par la massification de l'enseignement supérieur, l'échec des étudiants en Licence. Le CESR encourage les collectivités territoriales à s'associer à ce projet et à le pérenniser.

- **L'intégration des étudiants**

Afin d'améliorer l'accueil des étudiants, les conseillers préconisent la mise en place d'une journée d'accueil de ceux-ci avec la remise d'un kit accueil pour les nouveaux venus dans la ville et la possibilité pour les étudiants de bénéficier d'une visite gratuite de la ville par l'office de tourisme.

2.4.2.3. L'information

- **Informier sur l'offre culturelle bourguignonne**

Les Villes doivent communiquer sur leurs actions culturelles :

- en direction des étudiants lors des salons auxquels participent les organismes de formation,
- au niveau régional, au-delà des médias locaux que les étudiants ne consultent que rarement.

- **Renforcer l'information sur les aides du Conseil régional comme « le coup d pouce logement »¹⁶**

Ces aides sont peu connues par les étudiants. Il faut revoir la façon de communiquer sur ces aides par des médias adaptés aux pratiques des nouvelles générations.

¹⁵ Depuis trois ans, l'opération "micro-portable étudiant" rassemble autour du ministère de l'Education nationale 96 % des universités et 32 partenaires privés : constructeurs, banques, distributeurs et éditeurs. Des constructeurs et des distributeurs proposent à tous les étudiants qui le souhaitent, à partir de septembre 2004, un large choix de micro-portables à des prix réduits, compris entre 1000 et 3000 euros (entre 1 et 2 euros par jour pendant 3 ans), selon les niveaux de qualité et de performance. Ces matériels, adaptés aux besoins des étudiants, sont garantis de 2 à 3 ans. Une assistance après-vente est prévue ainsi que le conseil des partenaires et de l'université.

¹⁶ Avance remboursable proposée par le Conseil régional, des frais de caution d'un montant maximum de 700 € pour une personne seule et de 1 000 € pour un couple ou deux colocataires.

- **Mettre en place un véritable plan de communication**

Le CESR préconise que la Région Bourgogne établisse une communication nationale et internationale sur :

- la qualité et la diversité de l'offre de formations bourguignonne,
- la qualité de la vie étudiante en Bourgogne et les mesures *ad hoc*.

- **Pour une information active**

Le CESR préconise l'institution d'une information plus dynamique en direction des lycéens :

- par la distribution d'un livret qui exposerait les agréments des conditions d'études en Bourgogne ;
- par la venue de membres de l'Université de Bourgogne afin de présenter ses filières de formation dans les lycées.

- **Le site internet de l'Université de Bourgogne**

La commission suggère d'améliorer la lisibilité du site.

- **Le portail unique**

Cette initiative du Conseil régional de Bourgogne a pour objectif de permettre aux étudiants de trouver l'ensemble des informations qui concernent leurs études et leur quotidien :

- les formations existantes en Bourgogne avec les liens des sites internet,
- l'offre de logement, la restauration par ville universitaire,
- la culture par ville universitaire,
- les offres de stages,
- les aides de la Région, des Départements et des Villes en direction des étudiants.

Le développement dans tous les sites universitaires de bornes informatiques serait nécessaire. Le portail doit être accessible par internet.

Le CESR propose de développer des points d'interactivité de type forum où les étudiants pourraient faire part de leurs « bons plans ».

2.4.2.4. Les ressources de l'étudiant

- **Le soutien social grâce à l'abondement de l'Allocation unique d'aide d'urgence (AUAU) du CROUS**

Cette allocation vise à offrir une aide aux étudiants pour financer une visite médicale, l'achat de lunettes, une facture d'eau, d'électricité, un loyer, des soins dentaires, etc. Cette aide pourrait peut-être évoluer vers une aide à l'embauche d'un personnel d'accueil social qui répondrait à plus long terme aux difficultés des étudiants.

- **La généralisation du RME (revenu minimum étudiant)**

La mise en place d'un revenu minimum étudiant pourrait constituer une alternative au travail étudiant. Dispositif d'aide financière, le RME, créé à Chenôve en 1989 et adopté par une vingtaine de communes en France, est destiné aux étudiants des familles aux ressources modestes.

Le Conseil régional de Bourgogne doit travailler à la mise en place de ce dispositif en lien avec les municipalités ou les communautés de communes.

- **Encourager la réflexion des futurs employeurs à la mise en place de bourses d'études**

Le CESR préconise de développer le système de bourses d'études.

Une allocation d'études peut être accordée par des entreprises nationales et des établissements publics en contrepartie d'un engagement de l'étudiant de travailler dans ceux-ci après l'obtention du diplôme.

3. LES RELATIONS ETUDIANT/ENTREPRISE

3.1. ENJEUX ET CONTEXTE

Les emplois étudiants tout au long de l'année afin de financer les études représentent environ 15 % de la population étudiante bourguignonne, soit environ 3 500 jeunes. **Renforcer l'attractivité de la Bourgogne passera par la prise de conscience d'obligations particulières pour les employeurs d'étudiants salariés. Il est nécessaire d'intégrer la problématique de l'aménagement du temps des étudiants entre leur travail et leurs études afin que le travail salarié n'empiète pas négativement sur le temps des études.**

Le monde de l'entreprise apparaît de plus en plus comme un facteur de réussite d'un cursus universitaire. De plus en plus d'étudiants bourguignons se tournent vers les formations professionnalisantes qui doivent leur ouvrir le monde de l'entreprise par l'intermédiaire de stages.

La formation ne doit pas, dans l'intérêt même de l'économie et des entreprises, se calquer sur des métiers trop précis, susceptibles d'évolutions rapides et difficiles à anticiper. Cependant, le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise ne peuvent plus être considérés de façon autonome. **Quels partenariats mettre en place avec l'université, les autres organismes de formation et les entreprises afin que chaque acteur connaisse l'offre et les besoins de chacun ?**

98 % des entreprises bourguignonnes sont des PME, qui ne savent pas pour la plupart ce qu'un stagiaire peut leur apporter. Souvent des représentations erronées sont véhiculées au sein du monde de l'entreprise sur le stagiaire, en particulier dans les TPE et TPI qui craignent l'arrivée d'un stagiaire trop diplômé à leurs yeux. Il faut davantage communiquer sur les apports réciproques entre l'entreprise et l'étudiant.

Depuis la loi sur l'égalité des chances votée en 2006¹⁷ et son décret d'application voté en janvier 2008¹⁸, une gratification est obligatoire pour les stagiaires travaillant dans une entreprise pendant une durée supérieure à 3 mois. Cependant, cette loi n'est pas toujours respectée. **Comment informer le stagiaire comme le chef d'entreprise des droits et devoirs qui leur incombent ?**

3.2. PROPOSITIONS

3.2.1. L'établissement d'une charte du travail étudiant

Le CESR propose de créer un modèle bourguignon d'une charte pour aider à la réussite des étudiants salariés, qui pourrait être initiée par le Conseil régional et l'Université puis présentée aux municipalités, entreprises et collectivités cherchant à embaucher des étudiants à l'année.

Par la signature de cette charte, l'Université de Bourgogne et les écoles s'engagent à développer des liens avec les employeurs étudiants et à mettre en place des dispositifs pédagogiques (dispense d'assiduité, cours du soir, mise en ligne des cours, l'aménagement des modalités d'examens...). Les entreprises quant à elles permettent à leurs salariés étudiants d'adapter leur rythme de travail à leurs études (choix des horaires, congés pour période d'examen...).

¹⁷ Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

¹⁸ Décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise.

3.2.2. Harmoniser les différentes « bourses aux jobs d'été »

Plusieurs institutions comme le CROUS, le CRIJ (Centre régional information jeunesse) ou encore la Ville de Dijon proposent des bourses aux jobs d'été pour les étudiants. Les conseillers économiques et sociaux souhaitent que ces différentes offres soient centralisées et mises en ligne sur le portail unique du Conseil régional de Bourgogne.

3.2.3. Les journées de l'information

Les conseillers souhaitent que soit créé un pôle commun pour organiser et rationaliser les différentes journées d'information sur tout le territoire bourguignon.

3.2.4. Faciliter et développer les stages en entreprise

- **Rationaliser les bourses aux stages**

Il faut centraliser sur le portail unique une bourse aux stages afin de redynamiser les différentes opérations ; organisation par organisation.

Le réseau « Bourgogne entreprise d'accueil »¹⁹ doit être ouvert aux étudiants.

- **Améliorer le suivi du stagiaire**

La création d'un document de communication à l'intention des entreprises, diffusé par les organismes consulaires et les organisations professionnelles, initierait une information volontariste.

La mise en place d'un livret serait l'occasion de mieux accueillir les stagiaires en organisant leur suivi avec des points réguliers sur l'avancée des missions confiées ou de la découverte du métier, la discussion autour de la grille d'évaluation fournie par l'organisme de formation.

- **Informers les entreprises**

Informers les entreprises, tout particulièrement les plus petites, sur les missions que peuvent réaliser les stagiaires dynamiserait les offres et leur permettrait d'accéder à de nouvelles technologies ou à faciliter leur transmission.

AVIS ADOPTE PAR 51 VOIX POUR, 9 CONTRE ET 5 ABSTENTIONS

¹⁹ Avec le réseau "Bourgogne entreprise d'accueil", le Conseil régional souhaite reconnaître et valoriser les entreprises qui portent une attention particulière à l'accueil et la formation de nouveaux arrivants et qui participent à la promotion de leurs métiers.

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention de Dominique GENDRON au titre de Force Ouvrière

« L'avis sur l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon et l'amélioration de la qualité de la vie étudiante aborde deux thèmes extrêmement importants pour l'enseignement supérieur bourguignon.

Nous observons, à ce propos que ces deux thèmes pouvaient être dissociés mais que le présent avis, conformément à la demande du Conseil régional, a choisi de les associer en développant, dans sa seconde partie, la qualité de la vie étudiante en tant que facteur d'attractivité.

Nous relevons également à ce propos que la Région Bourgogne a déjà commencé à s'investir sur ces thèmes en activant notamment en 2008 un nouveau programme, appelé « qualité de la vie étudiante », dont le principal objectif est de favoriser le maintien et la venue d'étudiants en Bourgogne.

Mais on peut d'ores et déjà légitimement se poser la question suivante : Que vaut une telle initiative au regard des modifications substantielles qui devraient très prochainement affecter l'organisation et le financement des universités ?

En effet, la situation financière des universités françaises est particulièrement critique et l'Université de Bourgogne ne paraît pas être l'exception. Les ressources publiques à destination de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été systématiquement revues à la baisse depuis plusieurs années.

Ainsi, en 2003, Force Ouvrière dénonçait l'inexorable diminution de la dépense publique, confirmée dans le projet de loi de finances 2004, qui mettait en danger les universités en les privant de moyens de fonctionnement. Or, dans le même temps, les pouvoirs publics avançaient déjà l'autonomie des universités comme solution à ces problèmes financiers.

Une nouvelle étape était franchie en 2006, lorsque la présidente du MEDEF, Mme PARISOT, annonçait clairement son objectif. Selon elle, la « gouvernance » des universités était un enjeu prioritaire. Elle convenait alors de les doter d'une instance de décision plus restreinte pour gagner en efficacité. Elle ajoutait qu'une fois cet objectif réalisé, les questions de financement et de l'autonomie des établissements universitaires pourraient alors être abordées.

A ce propos, nous précisons que la « gouvernance » est un mot directement inspiré et sorti du langage des technocrates des institutions européennes, qui doit permettre aux universités de devenir plus réactives, de simplifier les procédures, de clarifier les missions et d'accroître leur capacité d'initiative.

La réponse des pouvoirs publics aux demandes de Mme PARISOT a été apportée le 10 août 2007, date de promulgation de la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités dite LRU, mais également appelée loi Pécresse.

Or, cette loi doit modifier profondément l'organisation de l'université telle que nous la connaissons.

Avant cette loi, l'organisation des universités était définie par la loi dite « Faure » de 1968, modifiée par la loi Savary de 1984. Une telle organisation de l'université assumait alors, aux citoyens l'égalité des droits sur tout le territoire de la République.

Avec la LRU, l'enseignement et la recherche ne constituent plus les missions fondamentales des universités. Deux nouvelles missions ont été confiées à l'université : l'orientation et l'insertion professionnelle, comme si l'université était responsable du chômage et de la crise de l'emploi.

Ainsi, selon les pouvoirs publics, « l'excellence » des universités doit leur permettre d'affronter la concurrence internationale, avec comme critère « l'employabilité » des étudiants sur le marché du travail plutôt que la qualité des enseignements disciplinaires.

De plus, l'ensemble des mesures prévues par cette loi relève d'une gestion privée soumise aux règles de la concurrence et à la rentabilité.

La LRU initie un processus de privatisation et ouvre l'enseignement supérieur et la recherche à la concurrence. Or, ceci est contradictoire avec la légitime émulation scientifique propre au développement de la recherche.

Enfin, cette réforme constitue un coin enfoncé dans le statut général de la fonction publique et dans les statuts particuliers de chaque corps.

Nous sommes donc bien loin des notions fondamentales du service public, dont Force Ouvrière est un ardent défenseur.

L'URFO rappelle que Force Ouvrière n'était ni porteur ni demandeur d'une réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche mais revendiquait les moyens nécessaires pour les universités afin de remplir leurs missions dans le respect des droits statutaires des personnels. De même, Force Ouvrière s'est toujours opposé à la conception libérale de l'autonomie des universités qui est incompatible avec l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

A ce propos, nous relevons que le projet d'avis qui nous est présenté, attire l'attention du CESR sur le risque que fait courir la LRU sur l'instauration du système universitaire à deux vitesses avec « pôles d'excellence » et « collèges universitaires » qui remettraient en cause l'offre de proximité actuelle du tissu universitaire et donc de la démocratisation. C'est effectivement l'un des grands dangers de cette réforme.

Un autre grand danger majeur pour l'université réside dans la volonté du monde de l'industrie et de la finance à vouloir s'approprier l'université et les propos tenus, en 2006, par Mme PARISOT ne peuvent que renforcer notre inquiétude à ce sujet.

L'université n'a pas pour vocation à développer à outrance la professionnalisation de l'enseignement supérieur. Les universités, comme le mentionne à juste titre le rapport joint à cet avis, doivent rester des centres de connaissances et de savoirs destinés à former les citoyens du futur, et de rappeler à ce propos, que les formations dites « non professionnalisantes » conduisent généralement à des métiers de l'enseignement et de la recherche.

L'université doit donc rester un véritable service public, et à ce titre, être dotée d'un financement public seul garant de l'indépendance de l'enseignement et de la recherche.

En conclusion, l'URFO constate que le présent projet d'avis émet certaines propositions qui sont de nature à améliorer sensiblement la condition de vie des étudiants bourguignons. Bien que nous soyons plutôt dubitatifs quant à les considérer désormais comme un véritable facteur d'attractivité au regard des nouvelles dispositions de la loi LRU, Force Ouvrière votera néanmoins l'avis « attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon et amélioration de la qualité de la vie étudiante ».

**Intervention de Jean-Louis CABRESPINES
au titre du Groupe de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

« Le groupe de l'économie sociale et solidaire soutient l'avis portant sur l'attractivité de l'enseignement supérieur et l'amélioration de la qualité de la vie étudiante.

Cette saisine montre une démarche cohérente portant sur les différents dispositifs d'aide en direction des étudiants, et le renforcement des dispositifs déjà existants.

Si le rapport apporte un regard complémentaire aux avis précédents, on peut remarquer qu'il s'agit d'une étude fortement centrée sur le site de Dijon (sauf pour la restauration).

Il aurait été sans doute intéressant d'examiner de manière plus approfondie les conditions de vie des étudiants des autres sites de la région Bourgogne. En effet, les questions portant sur le logement, les loisirs, le transport, la culture, ... sont aussi des questions auxquelles il y a lieu d'apporter des réponses pour les sites extérieurs.

Cette remarque étant faite, le groupe de l'ESS émet un ensemble de remarques sur les axes étudiés dans cet avis :

Sur la recherche : les informations et préconisations devraient permettre une amélioration des conditions de la recherche par la spécialisation des sites territoriaux et l'association des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La mise en place du PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) Bourgogne-Franche-Comté est une nécessité, au moment où la Bourgogne (et Dijon en particulier) revendique le fait d'être au cœur de l'Europe des 27. Créer un PRES en donnant les moyens d'une liaison entre les deux sites porteurs devrait permettre d'accroître l'attractivité de notre Université.

En outre, cela devrait entraîner une ouverture vers les universités étrangères qui donnerait à l'Université de Bourgogne le moyen de développer ses actions et d'attirer des chercheurs étrangers.

Sur l'accueil étudiant : l'avis souligne le manque d'adéquation des réponses du CROUS aux besoins des étudiants et la nécessité d'une amélioration de ces réponses, qu'il s'agisse des conditions de logements, des services collectifs, et même des repas, malgré une amélioration notée en matière de restauration.

Les propositions émises par la commission 5 montrent la nécessité d'une modernisation des interventions du CROUS en direction des étudiants. Le groupe de l'économie sociale et solidaire partage totalement cet avis en cette matière estimant qu'il y a nécessité de donner aux étudiants les moyens de conditions de vie plus en phase avec les conditions actuelles.

Sur la santé et l'accueil social : le groupe de l'économie sociale et solidaire pense qu'en la matière, il y a sans doute un travail important à mener, aussi bien en ce qui concerne la santé physique que le suivi psychologique. L'accroissement des moyens semble être une nécessité, mais il pourrait être envisagé des partenariats avec un certain nombre d'acteurs (de l'économie sociale et solidaire par exemple) pour développer des conditions de suivi sanitaire et d'éducation à la santé plus efficaces et plus fréquentes.

Sur la qualité et l'intérêt de la vie étudiante :

L'emploi des étudiants : les différents points abordés par la commission 5 montrent un besoin d'amélioration pour l'ensemble des étudiants, en particulier pour les 20 % qui doivent mener de pair leurs études et un emploi précaire.

Des solutions doivent être trouvées pour ces étudiants. Il y a sans doute à développer des actions avec le monde associatif étudiant et les associations extérieures qui peuvent, ensemble, construire des réponses pertinentes.

La vie culturelle : il est dommage que ne soient cités que l'Atheneum et l'Experimentarium. En effet, le théâtre Mansart, appartenant au CROUS fait partie du même territoire et développe un projet qui apparaît complémentaire à celui de l'Atheneum.

Il joue au même titre le rôle de passerelle avec la ville et développe un projet entre les professionnels et les étudiants basé sur la pratique plutôt que sur la consommation.

De plus, aucun mot sur les deux conventions signées par l'université avec deux associations (RADIO CAMPUS et AD'KAMERA) à systèmes uniques en France qui visent à la collaboration sur du long terme entre l'Université et les structures associatives.

Les ressources de l'étudiant : les propositions de la commission 5 correspondent aux besoins d'indépendance financière des étudiants et le fait qu'ils puissent se concentrer sur leurs études (en particulier pour les 20 % qui travaillent en plus de leurs études).

Sur les relations étudiants/entreprises : c'est sans doute le secteur dans lequel l'économie sociale et solidaire pourrait apporter une contribution importante, par un partenariat avec l'Université. Cela doit passer par une meilleure connaissance de cette forme d'économie par les acteurs de l'Université. La mise en place de la charte proposée par la commission pourrait être un premier axe de développement pour les entreprises de l'ESS en lien avec l'Université.

Enfin, on peut noter le besoin de l'Université de rapprocher le Campus de la Ville et de créer les moyens d'une ouverture entre les deux entités. Le groupe de l'ESS souhaite qu'un véritable partenariat s'engage avec la municipalité de Dijon pour impliquer l'Université de manière plus importante dans l'animation du quartier (participation aux commissions de quartier, propositions d'animations en lien avec la ville...) ».



Intervention de Philippe DORMAGEN au titre de la FSU

« La FSU peut reprendre à son compte quelques réflexions qui émanent de cet avis, à savoir « qu'il appartient à notre pays d'inventer un enseignement qui s'adresse à tous ; que le rôle de l'enseignement n'est plus seulement de former des élites, mais aussi la majorité des jeunes ». Elle partage aussi l'analyse quant à l'insuffisance des moyens mis en place pour l'accueil d'un public plus large.

Cependant, la FSU souligne la contradiction intrinsèque entre une université ouverte à un public plus large et la mise en place des pôles d'excellence. Ils constituent une véritable arme de destruction des services publics d'éducation de l'enseignement supérieur, enseignement de qualité, diversifié, de proximité et accessible à un plus grand nombre.

En effet, la mise en place de ces pôles d'excellence orchestre une compétition entre les disciplines au sein d'un même pôle et entre celles qui intègrent un pôle et celles qui ne s'y intègrent pas. De plus, elle constitue une approche ultralibérale de l'organisation du territoire. Elle met en concurrence les territoires régionaux, fait la part belle aux territoires déjà dans l'excellence et abandonne les territoires les plus défavorisés. C'est donc tout l'opposé d'une véritable politique d'aménagement du territoire qui se doit de corriger les inégalités territoriales et de garantir une équité sur l'ensemble du territoire national.

La plan Campus ne va pas concerner 71 % des universités, dont celle de Bourgogne. Ces universités vont se trouver marginalisées et risquent d'être de plus en plus coupées de la recherche, alors que la FSU a proposé une mise en synergie des universités au niveau territorial pour tirer le système vers le haut.

En ce qui concerne le pôle de recherche et d'enseignement supérieur, la collaboration entre les universités de Bourgogne et de Franche-Comté aura quelques inconvénients : réduction de la diversité des enseignements sur le site bourguignon, nécessité de déplacer journallement les étudiants entre Dijon et Besançon, ce qui va dégrader leurs conditions d'étude, sans parler de la mise en place de transports routiers à haute fréquence.

La FSU est attachée aussi à des services publics, donc gérés par des financements issus des collectivités nationale ou régionale, tant au niveau des enseignements que de l'accueil des étudiants.

Aussi, l'adossement du pôle d'excellence GIS AGRAL au pôle de compétitivité VITAGORA et le désengagement de l'État dans les financements nous inquiètent quant aux orientations de la recherche et à la part de la recherche fondamentale.

Concernant les chèques restaurant, la FSU craint que cela justifie la baisse des moyens de la restauration universitaire en facilitant l'accès à la restauration privée.

Au sujet de la santé, l'accueil avec tous les moyens nécessaires de 100 % des étudiants qui viennent d'eux-mêmes serait beaucoup plus efficace que de rendre les visites obligatoires. Des actions de promotion de la santé permettraient de faire émerger les demandes individuelles et de partir ainsi de ces demandes afin de favoriser la « bonne santé » des étudiants.

Pour mettre en œuvre sa politique de santé, l'enseignement supérieur dispose de neuf postes d'infirmières titulaires (il n'y a aucun poste de médecin titulaire) et ce sont précisément des infirmières qui accueillent chaque année des centaines d'étudiants pour quelque motif que ce soit relatif à leur santé. Et si besoin, ce sont ces infirmières qui orientent ensuite les étudiants vers des consultations spécialisées. Il faudrait plus de moyen pour la santé.

Concernant les ressources des étudiants, la FSU est favorable à la mise en place d'un statut social pour tous les jeunes en formation associé à une allocation d'autonomie. Dans ces conditions, nous ne pouvons souscrire à la mise en place de bourses d'étude privées ni à l'institutionnalisation du salariat étudiant.

La FSU estime que cet avis entérine la politique actuelle de l'enseignement supérieur qu'elle condamne.

Au vu de tous ces éléments, la FSU votera contre cet avis ».



Intervention d'Hervé BONNAVAUD au titre de l'UNSA

« Il ne s'agit pas d'un avis sur l'université mais sur l'enseignement supérieur même si le Campus dijonnais en est l'élément central et principal.

Le 23 mars 2005, le CESR a rendu un avis qui mettait en lumière la situation et les carences de l'accueil des étudiants dans les antennes territoriales de l'Université de Bourgogne ; depuis cette date, rien n'a vraiment changé. Ceci explique que notre commission ne s'est pas penchée à nouveau sur les problèmes de Nevers, Le Creusot, Chalon et Mâcon.

Le CROUS ne peut répondre aux besoins des étudiants car il manque de moyens. Il n'a pas les moyens de ses ambitions. Il manque de personnel et d'argent. Ses moyens sont bloqués depuis plus de 10 ans.

Les entreprises doivent apprendre à profiter de l'apport des étudiants stagiaires (réponse à Pierre-Yves du FOU) ».



Intervention de Madame Dominique GALLET au titre de la CGT

« Cette séance est décidément inédite.

L'exercice d'aujourd'hui sur ce projet d'avis est ambigu puisqu'il intervient après un bilan d'étape en juin et une communication en octobre. Beaucoup avait alors été dit avec l'essentiel des pistes et donc des futures propositions élaborées par la commission, sans que le CESR puisse se prononcer en profondeur. Les interventions des conseillers à ces deux occasions n'ont pas toutes été prises en compte. Cet exercice imposé d'empilement de présentations intermédiaires est à abolir ultérieurement dans nos méthodes de travail collectives.

Le travail de la commission a également été compliqué sur ce projet d'avis. En effet, la commission avait choisi initialement de travailler sur les éléments qui permettent une vie étudiante de qualité et la réussite des études, ce fut l'essentiel de ses auditions. Elle a été ultérieurement saisie par le Conseil Régional sur cette dimension mais en la mettant en lien avec l'attractivité de l'enseignement supérieur. La commission n'a pas réellement conduit un travail approfondi sur l'enseignement supérieur en Bourgogne, ses réalités actuelles, les autres éléments de son attractivité. Les différents acteurs, notamment les personnels, n'ont pas été tous entendus ; malgré nos demandes répétées, aucune audition des représentants syndicaux n'a été faite. Il est évident au final que ces dimensions manquent.

Ce travail est exclusivement centré sur l'Université de Bourgogne, que ce soit à Dijon et dans les sites délocalisés, alors que ce n'est qu'une partie de l'enseignement supérieur en Bourgogne.

En ce qui concerne l'attractivité de l'Université, trois directions y concourent, différentes mais complémentaires :

- la vie de l'étudiant et les éléments qui permettent d'en assurer sa qualité pour réussir ses études dans des conditions satisfaisantes : les ressources, le travail de l'étudiant nécessaire car les ressources des étudiants issus de milieux modestes sont actuellement insuffisantes pour assurer le quotidien nécessaire mais qui rime trop souvent avec échec, le logement, la restauration, la santé, les transports, la vie culturelle ... Il nous semble que seul ce premier champ a pu être réellement traité dans les délais impartis et les conditions faites.
- l'attractivité de l'enseignement universitaire en Bourgogne, proprement dite. C'est à la fois l'existence et la diversité des filières, des filières complètes, des contenus et des enseignements de qualité, l'orientation, l'accompagnement pédagogique, les certifications délivrées, les liens avec la recherche, l'ouverture des formations sur la société, l'international, l'économie ... inventaire non exhaustif. Il nous faut définir cette attractivité et en traiter les différentes dimensions. Cela n'a pas été fait.
- la professionnalisation d'une partie des formations universitaires, qui interpelle objectifs et contenus de formation, et contacts avec les professionnels sous des formes variées. Pour nous,

toutes les formations universitaires n'ont pas vocation à être professionnalisées. Là encore la commission n'a pas approfondi ce point.

Les deux derniers points sont certes évoqués, reprennent parfois des propositions d'avis antérieurs, mais ils sont à retravailler ultérieurement si nous voulons une réelle pertinence du CESR sur ces questions.

L'enseignement supérieur et la recherche sont dans un contexte en pleine mutation du fait des décisions et projets du Gouvernement. C'est la mise en place de la Loi sur la responsabilité de l'Université, c'est le plan carrières 2009-2012, c'est la réorganisation des grands organismes de recherche, c'est la préparation de la RGPP (réforme générale des politiques publiques), ce sont les remises en cause budgétaires et les projets de suppressions de postes prévus dans les budgets ... L'avenir d'un enseignement supérieur accessible à tous et d'une recherche publique est en jeu. Ces réformes sont loin de faire l'unanimité des différents acteurs de la communauté universitaire, les actions de refus et les propositions alternatives sont nombreuses, encore la semaine dernière avec l'engagement des personnels des organismes de recherche, hier des étudiants d'IUT ... Ces réformes sont toutes marquées par la mise en concurrence des établissements entre eux sous couvert d'excellence et par le désengagement financier de l'Etat. Nous ne pouvons l'accompagner.

Ces éléments de contexte sont des facteurs importants contrecarrant le développement de l'enseignement universitaire en Bourgogne, et donc l'attractivité de celui-ci.

La situation en Bourgogne est particulièrement difficile puisque l'Université ne fait pas partie des dix universités retenues par le Gouvernement, ce qui aura des conséquences budgétaires certaines. Ces choix nationaux conduiront certainement l'Université à des choix de formations incompatibles avec le projet d'une grande université attractive. La création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur s'inscrit dans ce droit fil. Il ne nous est pas possible de soutenir ces évolutions. Ce sont bien des décisions prises ailleurs qui priment, sans tenir compte de l'importance du travail et des investissements de natures diverses des acteurs locaux.

Nous réaffirmons notre attachement à des diplômes nationaux, à l'égalité de tous sur le territoire national pour l'accès à l'enseignement supérieur.

En parallèle, nous assistons à une remise en cause d'un autre élément de l'attractivité avec la casse de la recherche publique.

Les projets de pôles de compétitivité s'inscrivent bien dans cette logique.

Dans le contexte actuel, nous ne pouvons pas ne pas prendre l'exemple de Vitagora qui utilise les dispositifs de recherche publique avec une vision à court terme, en fonction des stratégies immédiates des entreprises. Regardons Unilever sur lequel était appuyé les écrits du dossier de candidature de Vitagora : quid 3 ans après avec l'annonce des licenciements et de la délocalisation du centre de recherche et développement. C'est la suppression de 21 postes de chercheurs y travaillant et donc leur départ imposé de Bourgogne. Lorsqu'on offre sur un plateau les moyens de la recherche publique aux grands groupes, pourquoi maintiendraient-ils leurs efforts de recherche et de développement ?

Nous voulons aussi pointer les stratégies actuelles des grands groupes avec leurs annonces de chômage partiel, plans sociaux, conséquences sur les sous-traitants. Ce ne sont pas des éléments favorables pour l'attractivité globale de la région, qui peuvent attirer étudiants et jeunes chercheurs.

Nous voulons affirmer notre attachement au service public pour répondre aux besoins des étudiants : logement, restauration, santé ... Nous considérons que les interventions du CROUS et de la Médecine préventive sont à soutenir avec des moyens suffisants pour leur permettre d'accomplir pleinement leurs missions au service de tous les étudiants.

L'enjeu d'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur est encore à gagner.

Il nous semble qu'un autre travail reste à faire, c'est celui de comprendre la diversité des raisons qui amènent une partie des jeunes Bourguignons à quitter la Bourgogne pour leurs études sans y revenir, sans pour autant que des jeunes venant d'ailleurs ne fassent le choix de s'installer en Bourgogne. Il nous faudra construire des propositions en adéquation avec cette analyse.

Pour toutes ces raisons, la CGT votera contre ce projet d'avis ».